

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

14 JUIN à 18 h 30

**Etaient présents :** Mrs THÉRON. GACHET. Mme MAY. Mrs LAPORTE. LATASTE. Mme VIDAL. Mr BATISSE. Mme BERTRAND. Mr BORDELAIS. Mmes BOYREAU. Mr COUBETERGUE. Mme CRUZIN. Mrs FRANCISCO. GUIONIE. MORENO. Mme NIVARD.

**Absents ayant laissé procuration :** Mme BURTIN DAUZAN pour Mme NIVARD  
Mr BORDELAIS pour Mr BATISSE  
Mme FAURE pour Mme VIDAL  
Mr SERRA pour Mr LAPORTE

**Secrétaire de Séance :** Mme CRUZIN.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus et au public.  
Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur Guionie demande à Monsieur le Maire la possibilité de

- retarder l'horaire des réunions
- recevoir les convocations au moins 15 jours avant la séance du conseil municipal.

Réponse de Monsieur le Maire : il est matériellement impossible d'adresser les convocations 15 jours avant. Il rappelle que le délai réglementaire est de 3 jours, que la date de ce conseil a été mise en ligne sur le site il y a plus de 10 jours et que les convocations ont été distribuées le 8 juin. Quant à l'horaire, il en reparlera.

## ORDRE DU JOUR

### ❖ **CONVENTION RELATIVE A L'IMPLANTATION D'ABRIBUS**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général de la Gironde, en vue d'améliorer l'accueil et l'information des usagers, a décidé de favoriser la mise en place d'abris voyageurs.

Le choix de l'emplacement est fait d'un commun accord entre la Commune et le Département. La Commune s'engage notamment à verser 400 € par abri voyageur implanté, à assurer la prise en charge de la préparation des sols.

Le Département s'engage à assurer l'entretien et la maintenance des abris installés.

**Le Conseil Municipal :**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'implantation de l'abri bus au lieu-dit Lacanau, commune de Saint Selve avec le Département de la Gironde, ainsi que l'ensemble des documents se référant à ce dossier.**

**VOTE : pour à l'unanimité.**

Madame Bertrand s'interroge sur le déplacement de l'abri bus quartier Civrac et s'inquiète pour la sécurité des utilisateurs.

Messieurs Laporte et Lataste précisent qu'ils ont prévu d'aller sur place avec les services du Conseil Général ; la question de la mise en place de ralentisseurs ainsi que celle de passages protégés est évoquée.

Madame Bertrand souligne que les automobilistes ne respectent pas les passages piétons et dépassent bien souvent la vitesse autorisée.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de signer une convention d'aménagement de sécurité avec le Département. L'installation de coussins berlinois sera prévue au prochain budget.

## ❖ **RAPPORT D'ACTIVITE 2011**

Considérant l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes de Montesquieu a fait l'objet d'une communication lors de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2012.

**Monsieur le Maire précise que ceci ne nécessite pas de vote.**

## ❖ **DISSOLUTION DU S I E R**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guionie à qui il avait donné pouvoir afin de le représenter lors du dernier conseil syndical.

Monsieur Guionie indique qu'il n'y aura pas de changement par rapport aux travaux, que des reproches ont été faits concernant les travaux jugés importants sur la commune de Saint Selve lorsque Monsieur Théron était président du SIER.

Une réunion est prévue avec les services de la perception de Castres Gironde, il y aura un regroupement avec un seul syndicat.

Monsieur Laporte, présent lors du conseil syndical, précise que les finances sont saines, que d'importants travaux ont été réalisés à Saint Selve parce que les communes de Saint Morillon et Saint Michel de Rieufret n'avaient pas les budgets nécessaires pour effectuer des travaux d'enfouissement mais que grâce à l'article 8, ces 2 communes ont bénéficié d'une avance financière à taux zéro pendant 10 ans.

Monsieur le Maire rappelle que la dissolution du SIER est l'application du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde, élaboré par le Préfet d'Aquitaine, qu'il s'agit de regrouper les petits syndicats autour du SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de Gironde).

**Le Conseil Municipal :**

- **Donne son accord pour la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale de Saint Selve.**
- **Fixe les modalités de liquidation du syndicat sur :**
  - ✓ **La répartition des biens meubles, immeubles, solde de l'encours de la dette.**
  - ✓ **La répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif valant compte de clôture,**
  - ✓ **Le devenir des contrats,**
  - ✓ **La répartition des personnels,**
  - ✓ **La dévolution des archives.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents.**

**VOTE : pour à l'unanimité.**

## ❖ **SUBVENTION PARLEMENTAIRE**

Madame Bertrand demande pour quelle raison les élus doivent revoter le projet de construction du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire donne des indications quant aux subventions parlementaires ; aides du Sénat et de l'Assemblée Nationale via le Ministère de l'Intérieur.

S'agissant de ce programme, des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat par le biais de la DETR ainsi qu'auprès du Département. A ce jour, la mairie n'a pas encore reçu les arrêtés attributifs correspondants, aussi aucune subvention n'apparaît sur le plan de financement.

S'agissant du coût de ce programme, Monsieur le Maire indique que le projet n'en n'est qu'au niveau de la maîtrise d'œuvre.

Un marché public sera réalisé, une enveloppe est prévue et il s'agira de s'y tenir.

Monsieur Gachet précise que la Caisse d'Allocations Familiales aide à hauteur de 1000 € le m<sup>2</sup>.

Le coût précis sera budgétisé en 2013, Monsieur le Maire précise que sur le document budgétaire n'apparaissent que les dépenses si la commune n'a pas reçu de justificatif de subvention, d'autre part, il n'y a plus de dérogation pour commencer les travaux avant que les subventions n'aient été allouées, c'est pour ces raisons qu'il est nécessaire de les solliciter bien en amont.

Les élus de l'opposition municipale demandent une suspension de séance.

A leur retour, Monsieur le Maire propose :

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	560.000,00 € HT, soit 669 760,00 € TTC
Enveloppe parlementaire	50 000.00 €
Emprunt :	300 000,00 €
Autofinancement :	319 760.00 €

**Le conseil municipal décide :**

- **d'arrêter le projet de construction d'un restaurant scolaire,**
- **d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention parlementaire.**

**VOTE : pour à l'unanimité.**

Monsieur Batisse évoque une urbanisation trop rapide et non maîtrisée, ce qui a pour conséquence des infrastructures qui n'ont pas suivi.

Monsieur le Maire répond qu'à son début de mandat en 1995, 2 « algécos » avaient dû être mis en place, la population ayant très fortement progressé sans aménagement correspondant.

Après 17 ans de mandat, la voirie et les bâtiments communaux ont été pour la plupart rénovés, quant aux classes, leur nombre est nécessaire et suffisant.

Le PLU a été voté en 2004, les premières constructions sont apparues en 2010.

Des habitants en plus avec pour conséquence des impôts fonciers supplémentaires apportent une manne pour le bien de tous.

Monsieur Batisse demande si l'on ne risque pas de faire la rentrée 2013 avec des « Algécos » ?

Monsieur Gachet indique que la mise en place de PortaKabine se fera comme dans de nombreuses communes.

Etaient prévus 260 élèves, le chiffre de 272 semble correct, les 2 services de restauration accueilleront 240/250 couverts.

Madame Bertrand demande si le nouveau restaurant scolaire pouvant accueillir 300 convives ne sera pas obsolète.

Réponse de Monsieur Gachet : le PLU a prévu 3500 habitants en 2030, et la population enfantine est de 8 à 9 % de la population totale (chiffres INSEE). Il y aura donc une augmentation des élèves, jusqu'à 310, puis une baisse.

Les transformations du réfectoire actuel en 2 salles de classes avec l'algéco permettront certainement de conserver la salle d'informatique et la salle d'évolution, le conseil d'école avait souhaité que chaque classe ait son propre matériel informatique.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 17 ans, ce sont près d'1 million d'Euros qui ont été consacrés à l'école.

Monsieur Batisse rappelle qu'en 2009/2010, les effectifs scolaires étaient stables avant l'explosion de l'urbanisme, avec 150 permis de construire délivrés en 1 année, il était donc prévisible que les effectifs augmentent très rapidement.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été voté en 2004, et vérifié par tous les services compétents. Les premières constructions l'ont été en 2010, 4 ans d'instruction ont été nécessaires pour le lotissement à l'entrée de la commune. Il signale qu'il n'est pas sain de polémiquer.

Madame Boyreau trouve choquant que Monsieur Batisse élu de 2001 à 2012, ait voté l'ensemble des délibérations dont le PLU, elle s'étonne aujourd'hui qu'il soit contre tout ce qu'il a voté pendant 10 ans au côté de l'équipe du maire.

#### ❖ **SUBVENTION D E T R Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Monsieur le Maire expose que le projet de construction du restaurant scolaire a pour conséquence la transformation de l'actuel réfectoire en 2 salles de classes ainsi qu'un dortoir supplémentaire.

Les travaux engendrés ainsi que le mobilier supplémentaire sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la part de l'Etat au titre de la DETR

**Le conseil municipal décide :**

- **d'arrêter le projet de modification de l'actuel restaurant scolaire par la création de 2 salles de classes et d'un dortoir.**
- **d'arrêter le projet d'acquisition de mobilier scolaire pour 2 classes**
- **d'adopter le plan de financement :**

➤ <b>Coût des travaux :</b>	<b>51.362,62 € HT</b>
➤ <b>Acquisition de mobilier :</b>	<b>10.530,00 € HT</b>
➤ <b>Coût total :</b>	<b>61.892,62 € HT</b>
➤ <b>T.V.A :</b>	<b>12.130,96 €</b>
➤ <b>COUT TOTAL TTC :</b>	<b>74.023,58 € TTC</b>
➤ <b>DETR 40 %</b>	<b>24.757,05 €</b>
➤ <b>Autofinancement</b>	<b>49.266,53 €</b>

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières au titre de la DETR.**

**VOTE : pour à l'unanimité.**

#### ❖ **SUBVENTION PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire indique que ces mêmes travaux et le mobilier sont susceptibles de bénéficier d'une aide parlementaire.

**Le conseil municipal décide :**

- **d'arrêter le projet de modification de l'actuel restaurant scolaire par la création de 2 salles de classes et d'un dortoir.**
- **d'arrêter le projet d'acquisition de mobilier scolaire pour 2 classes**
- **d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention parlementaire.**

Madame Bertrand demande si le mobilier scolaire suffira, Monsieur Gachet précise que l'acquisition a été prévue au budget 2012.

Monsieur Guionie demande si l'autofinancement devra augmenter si les subventions ne rentrent pas.

Monsieur le Maire spécifient que si les aides financières ne sont pas attribuées, soit la commune augmente l'autofinancement, soit elle recourt à l'emprunt. Généralement, pour tout ce qui concerne le scolaire, les aides ont toujours été prioritaires tant au niveau de l'Etat que du Département.

**VOTE : pour à l'unanimité.**

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.

Madame Bertrand spécifie que le comité de pilotage du restaurant scolaire se réunit lundi et demande que l'ensemble des élus puisse y assister.

La réponse est non, Monsieur le Maire indique qu'en termes d'organisation, des élus ont été nommés au sein de commissions pour une meilleure efficacité.

A l'issue de cette programmation, il sera possible d'envisager une réunion toutes commissions avec l'architecte.